



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Christiane DUYME, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Séverine GOSSELIN, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

LOGEMENT DES JEUNES: LIVRET ET PISTES D'ENGAGEMENT

(N°2026-4)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunesses 62 : pour une génération des possibles » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités

humaines » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des Solidarités territoriales "Agir avec vous pour le bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 12/01/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte des constats réalisés au travers des études et enquêtes menées au cours de l'année 2025 relatifs au logement des jeunes, tels que repris au document et au rapport joints à la présente délibération.

Article 2 :

De s'engager sur le principe des pistes d'actions à mettre en œuvre en réponse aux problématiques identifiées dans le cadre de la démarche visée à l'article 1, telles que reprises au document et au rapport en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 2 février 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

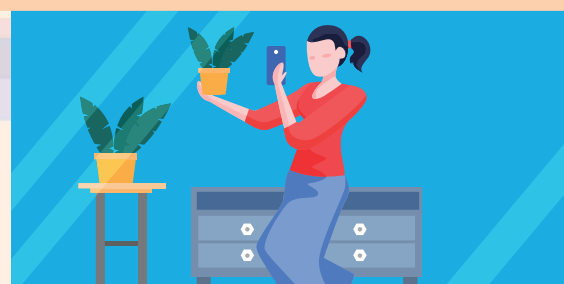
Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas-de-Calais
Mon Département

ENGAGEMENT JEUNESSE



LOGEMENT DES Jeunes

• État des lieux & perspectives •



TABLE DES MATIÈRES

- . 4. Édito des Vice-présidents
- . 6. Des jeunes exposés à de nombreuses fragilités
- . 7. Des tensions accrues sur le logement dans le Pas-de-Calais qui impactent les jeunes
- . 11. Des jeunes en recherche d'indépendance
- . 12. Malgré la volonté des bailleurs sociaux, l'accès au logement des jeunes reste un défi
- . 15. L'accès au logement demeure complexe pour les jeunes
- . 17. Les jeunes avec un parcours à l'Aide sociale à l'enfance (ASE): un public particulièrement fragile
- . 19. Les pistes d'action proposées

ÉDITO DES VICE-PRÉSIDENTS



FRANÇOIS LEMAIRE

Vice-président - Jeunesse, vie associative, éducation populaire, tourisme et attractivité territoriale

À travers l'Engagement jeunesse, nous souhaitons réaffirmer l'engagement du Département aux côtés de tous les jeunes du Pas-de-Calais. Nous le savons, l'accès au logement est une étape importante vers l'autonomie. Quel que soit son parcours, un jeune doit pouvoir se loger pour poursuivre ses études, trouver du travail ou construire une famille. C'est pourquoi le Département et ses partenaires ont souhaité faire un état des lieux des difficultés rencontrées par les jeunes et proposer des pistes d'action pour faire du droit au logement un véritable droit pour tous les jeunes. Nous comptons sur votre engagement à nos côtés !



RENÉ HOCQ

Vice-président - Insertion, Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)

Depuis plusieurs années, le Département accompagne l'accès au logement et le maintien en logement des jeunes du Pas-de-Calais. Grâce au soutien de l'État dans le cadre du Pacte des solidarités, nous avons mis en place le fonds de solvabilisation, avec des aides ciblées pour les jeunes les plus en difficulté : caution, premier loyer, ouverture des compteurs, aide à l'équipement de première nécessité... Par ailleurs, nous finançons les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), qui permettent aux jeunes de trouver près de chez eux les informations essentielles et un accompagnement adapté à leurs besoins. Nous travaillons aux côtés de nos partenaires pour concrétiser le droit au logement des jeunes, malgré une tension de plus en plus forte sur le parc locatif. Nous nous devons de répondre présent pour aider ces jeunes à bien démarrer dans la vie.

Cet état des lieux se base sur les données des travaux engagés par le Département et ses partenaires, en particulier:

- **L'étude flash sur le logement des jeunes dans le Pas-de-Calais**, réalisée par le cabinet KPMG (2025) avec les données 2023 INSEE et SNE (Système national d'enregistrement des demandes de logement);
- **L'observatoire jeunes du SIAO 62** (données 2023-2024), dédié aux 18-24 ans en situation de précarité et rencontrant des difficultés à accéder à l'hébergement et au logement;
- **L'enquête sur le logement des jeunes**, réalisée à l'été 2025 auprès d'un panel de 580 jeunes de 16 à 30 ans du Pas-de-Calais.

Différentes publications récentes (Inspection générale des affaires sociales - IGAS, Union nationale pour l'habitat autonome des jeunes - UNHAJ...) ont permis de compléter cet état des lieux avec une perspective plus large à l'échelle nationale.



DES JEUNES EXPOSÉS À DE NOMBREUSES FRAGILITÉS

- Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 17 % de la population du Pas-de-Calais en 2020, avec une évolution négative (-0,8 point entre 2014 et 2020).
- Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 30 ans est de 29,1 % en 2021 (pour 18,4 % sur l'ensemble de la population). Ce taux de pauvreté est particulièrement élevé au niveau de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (35,7 %), de Grand Calais Terres et Mers (35,5 %), de Lens-Liévin (34,4 %) et d'Hénin-Carvin (32,4 %).
- Le revenu médian annuel des ménages de moins de 30 ans du Pas-de-Calais est de 18 080€ en 2021. D'après l'UNHAJ, 86 % des jeunes qui vivent en résidence habitat jeunes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, à l'échelle nationale.
- **1/3 des jeunes de 18 à 25 ans habitant le Pas-de-Calais ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi.** Pour les 15-29 ans, cela représente près d'1/4 des jeunes, soit près de 57 000 jeunes. Cette part est nettement plus élevée qu'aux niveaux régional et national (plus de 5.5 points de pourcentage supplémentaire qu'au niveau national).
- La part des 15-29 ans étudiants est moins élevée dans le Pas-de-Calais, tandis que la part de chômeurs y est plus élevée, avec près de 4 points de pourcentage supplémentaires par rapport au niveau national.

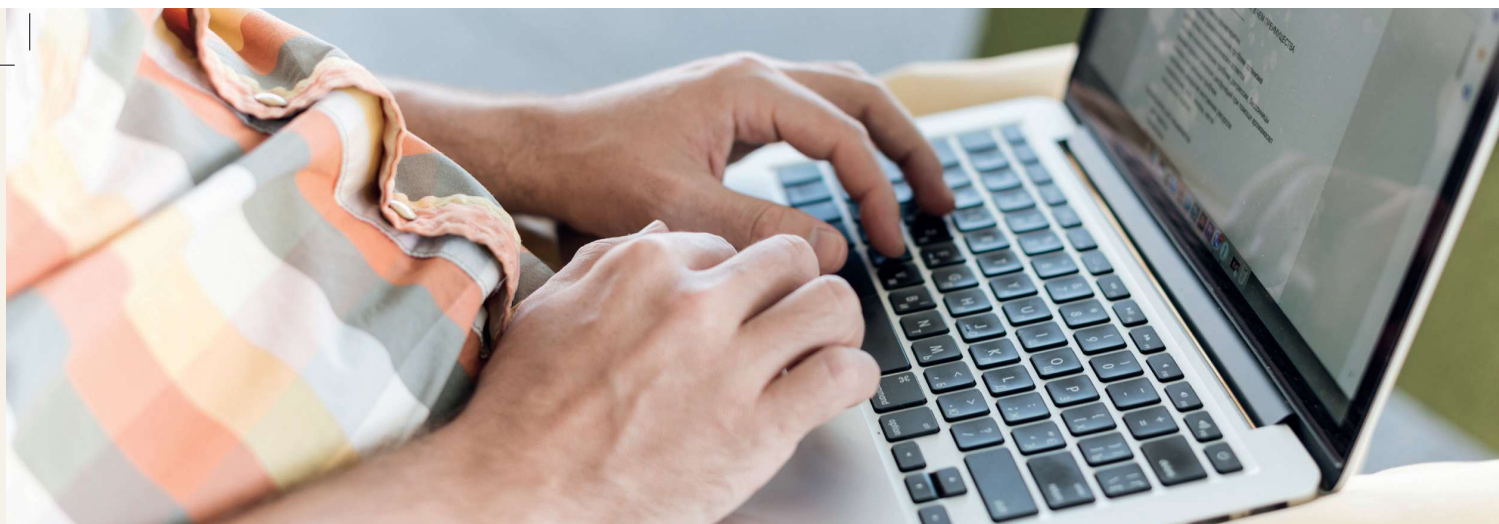
les Jeunes témoignent

Avant, je vivais chez ma mère. Il y a eu un truc, il y a eu un conflit familial. Après ça, j'ai fait foyer, famille d'accueil, foyer, l'internat. Puis après, j'ai vécu chez mon père. Après, chez ma tante. Après, chez mes beaux-parents. Et là, je revis chez ma mère.

E., 18 ans, en recherche d'un logement

C'est plutôt mes parents qui m'ont mis dehors à l'âge de 18 ans, sans forcément de solution. Je suis arrivé au foyer où je suis resté plusieurs années. Et ensuite, grâce à eux, j'ai eu mon premier logement.

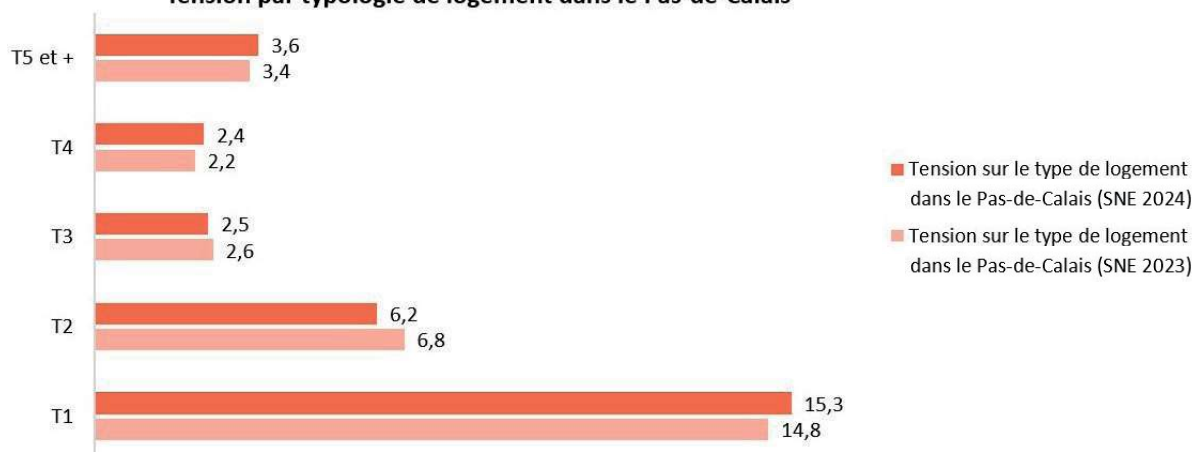
L., 24 ans, en logement autonome



DES TENSIONS ACCRUES SUR LE LOGEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS QUI IMPACTENT LES JEUNES

- Le délai moyen d'attribution d'un logement locatif social dans le Pas-de-Calais (hors mutations internes) est de 11,2 mois en 2024 (+ 1,1 mois depuis 2023). On observe un faible taux de rotation.
- **La tension sur le parc locatif social est particulièrement forte sur les petites typologies (T1 ou T2), correspondant le plus souvent au besoin des jeunes.** Cependant, la part de cette typologie au sein du parc social varie fortement d'un territoire à l'autre: certains territoires apparaissent sous-dotés en petites typologies adaptées aux jeunes. D'ailleurs, **1 jeune sur 5 considère que les logements disponibles ne sont pas adaptés à ses besoins** (taille, prix, localisation...) et 1 jeune sur 7 indique avoir des difficultés en raison de l'absence de logement disponible dans le secteur où il ou elle souhaite habiter.
- La tension est particulièrement forte sur le parc privé du littoral, en raison de la concurrence d'une offre d'hébergement touristique et de nombreuses résidences secondaires.
- **Les jeunes sont sur-représentés dans la demande en logement social par rapport à leur poids au sein de la population:** les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 26,2 % des demandes de logement social dans le Pas-de-Calais (pour 23,5 % à l'échelle nationale). Un tiers des primo-demandeurs de logement social est âgé de 15 à 29 ans. Dans certains territoires, la part des jeunes primo-demandeurs de logement social dépasse 35%.

Tension par typologie de logement dans le Pas-de-Calais



Légende
Rapport entre le nombre de demandes à fin 2024 et le total des attributions en 2024 (hors mutations internes)

2,94 - 3,72

3,73 - 4,49

4,50 - 4,78

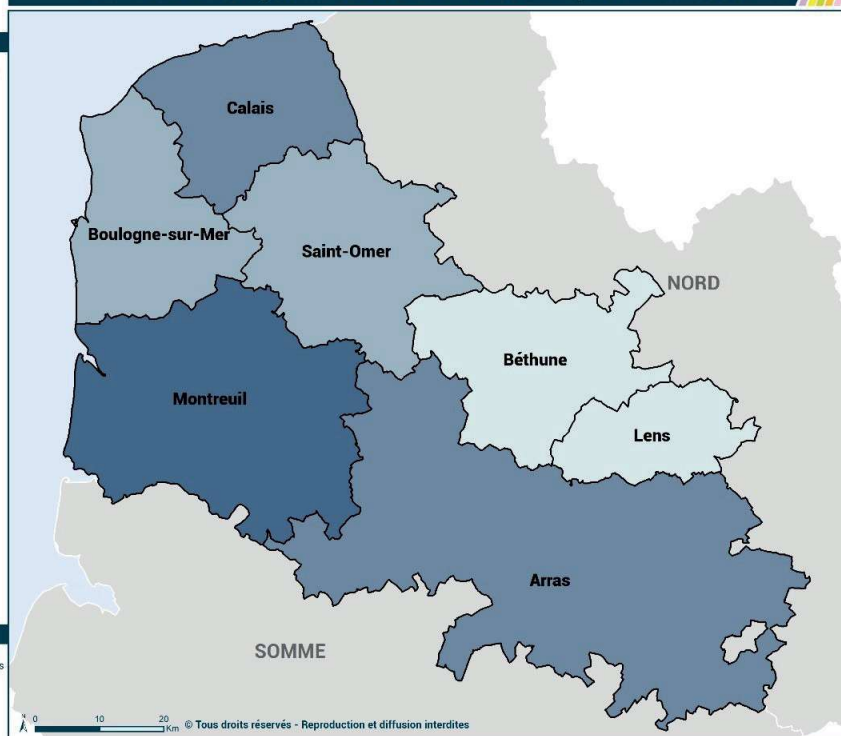
4,79 - 8,50

Arrondissement

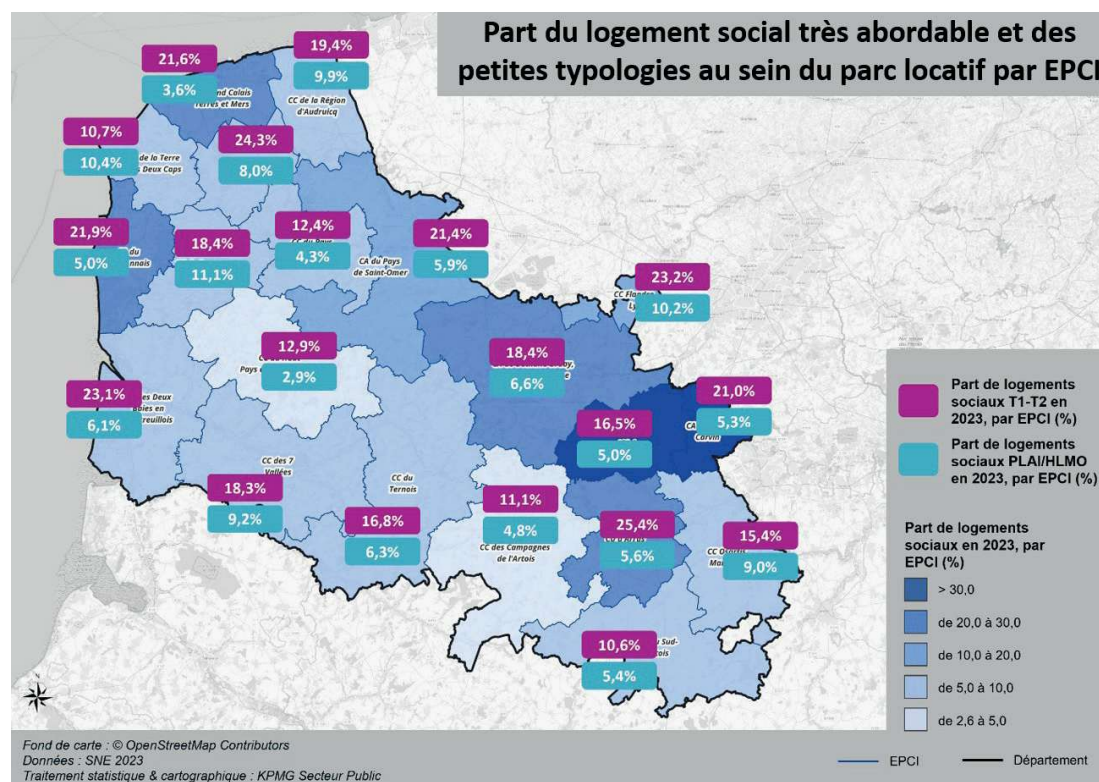
Sources - Réalisation

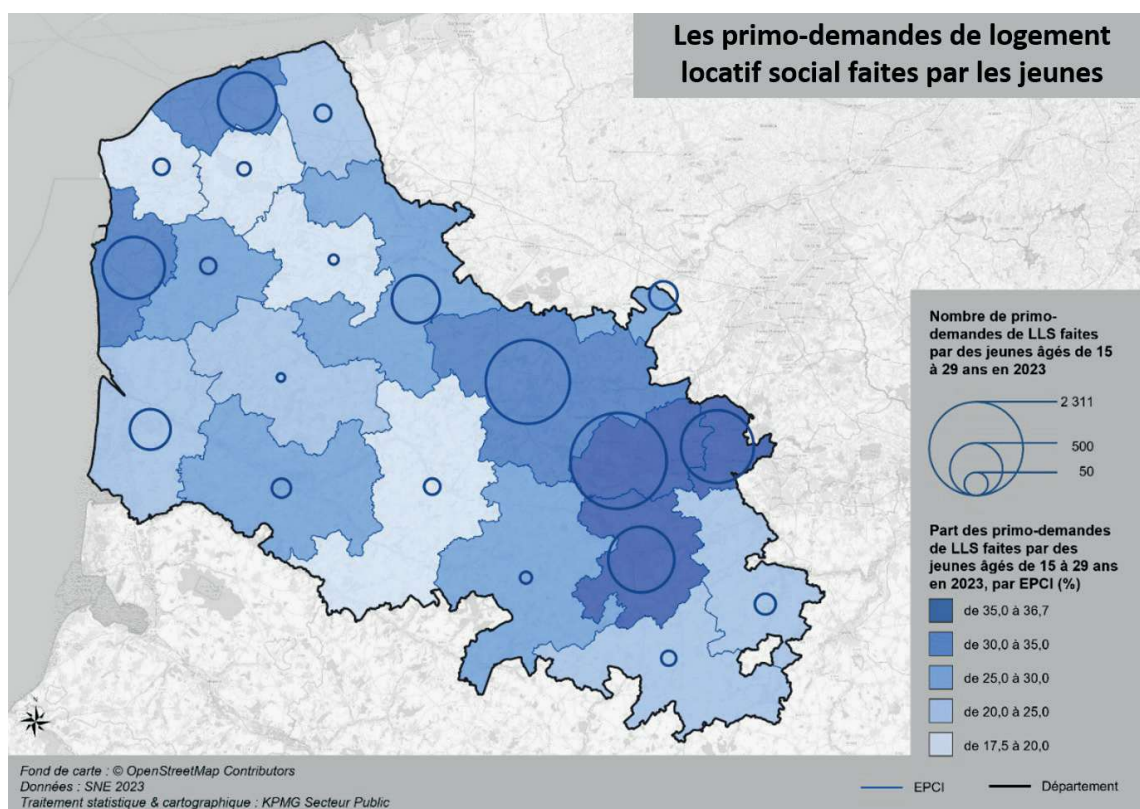
Source :
©IGN - Admin Express 2021, Cd62 Direction des Politiques d'Inclusion Durable

Réalisation :
Cd62, SIGEO, oct. 2025



Part du logement social très abordable et des petites typologies au sein du parc locatif par EPCI





Ces tensions sur le logement se répercutent sur l'offre d'accueil et d'hébergement :

- En 2024, le SIAO a reçu 4 084 demandes d'hébergement d'urgence, émanant de 1 893 jeunes âgés de 18 à 24 ans. Ils représentent **20 % des demandes d'hébergement d'urgence à l'échelle du Département**.
- Le premier motif de sollicitation du SIAO par les jeunes est la fin d'un hébergement chez un tiers (24 %), suivi par la rupture familiale (11 %) et la sortie d'hébergement (11 %). Les jeunes femmes sont de plus en plus représentées parmi les demandeurs (39 % des jeunes concernés).
- **Les demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans ont augmenté de 44,3 % entre 2022 et 2024**, en particulier dans les arrondissements de St-Omer, Lens et Montreuil. Dans le même temps la capacité à répondre à ces demandes est en baisse: alors que 70 % des demandes étaient pourvues en 2022, seules 47 % des demandes ont pu être pourvues en 2024.
- Parallèlement, 375 jeunes de 18 à 25 ans ont été reçus en accueil de jour sur l'année 2024, afin de prendre un repas, une douche ou de rencontrer un travailleur social. La moitié de ces jeunes est venue plus de 6 fois dans l'année. Les jeunes reçus en accueil de jour sont majoritairement à la rue (44 %) mais aussi hébergés chez des tiers (24 %) ou en structure d'hébergement (9 %).
- La question de la **santé mentale des jeunes** est mise en évidence par l'Observatoire jeunes du SIAO 62: alors qu'un mal-être, une souffrance psychique et/ou des troubles addictifs sont signalés par la quasi-totalité des jeunes reçus par le SIAO, le manque de praticiens et le manque de formation des équipes ne permettent pas de répondre efficacement à ces besoins. Le phénomène des ruptures familiales renforce le mal-être, le sentiment d'isolement et l'incapacité à se projeter vers une insertion socio-professionnelle et plus globalement, vers l'avenir.

LES PISTES D'ACTION

Faire un état des lieux de la prise en compte du public jeune dans les documents cadres de la politique d'attribution des EPCI

Identifier les besoins qualitatifs et quantitatifs des jeunes à l'échelle de chaque EPCI, pour les intégrer pleinement aux politiques locales d'habitat

Étudier la possibilité de développer une offre alternative, par exemple au sein des résidences autonomes sous-occupées

Étudier les besoins de logement relatifs au public étudiant sur le territoire départemental, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et rapprocher l'offre de la demande

En fait, quand on recherche des logements, il y a beaucoup de logements, mais pour étudiants. C'est vrai que c'est bien pour les étudiants qui veulent prendre leur indépendance et qui sont en formation, mais d'un côté ça pénalise tous ceux où c'est des jeunes qui cherchent leur appartement mais qui ont du mal à trouver. Parce que moi, en terme d'appartement, j'aurais pu dans le privé mais c'est bien écrit "jeune étudiant seulement accepté". Et c'est vrai que pour tous les parents qui mettent leurs enfants à 18 ans dehors...

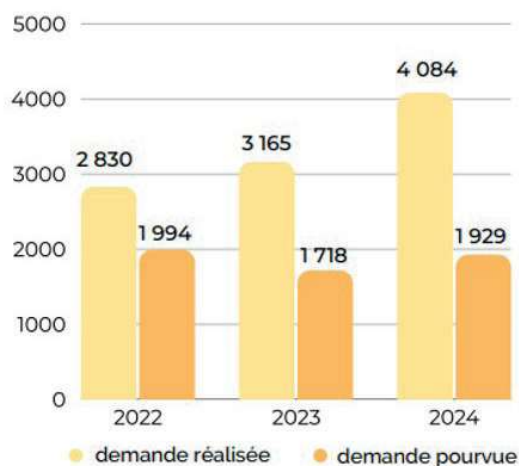
O., 18 ans, en recherche de logement

les Jeunes témoignent

J'ai été hébergé pour presque deux ans, on va dire. Oui, parce que ma copine qui avait eu un logement, au final, elle avait été expulsée. Donc, on avait des problèmes de loyer. Du coup, on s'est retrouvés à la rue.

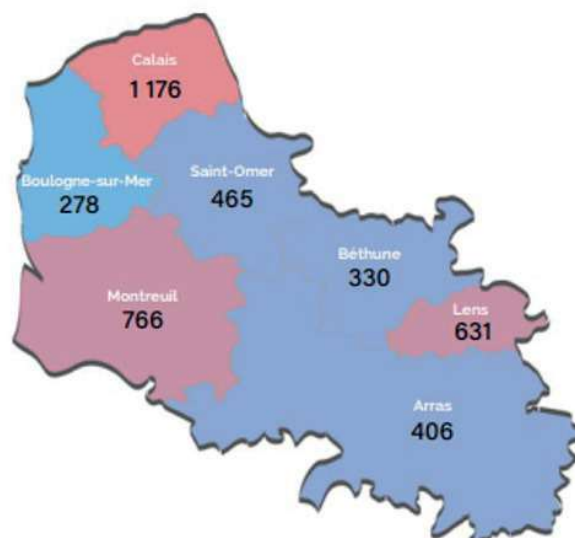
C., 27 ans, en logement autonome

Evolution des demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans depuis 2022



Source: Observatoire jeunes SIAO 62 (2025)

Répartition des demandes d'hébergement d'urgence des 18-24 ans en 2024 par arrondissement



Source: Observatoire jeunes SIAO 62 (2025)



DES JEUNES EN RECHERCHE D'INDÉPENDANCE

- L'enquête sur le logement des jeunes a mis en évidence que **les deux tiers des jeunes veulent accéder au logement autonome pour être indépendants.**
- 1 jeune sur 2 estime ne pas avoir eu le choix de s'installer en logement autonome, en raison de leur situation familiale ou personnelle. Par ailleurs, 1 jeune sur 10 évoque l'installation en couple ou l'arrivée d'un enfant comme motif pour l'installation en logement autonome.
- Seul 1 jeune sur 5 s'installe en logement autonome dans l'objectif de se rapprocher de son travail ou de ses études.
- **L'accès au logement autonome est globalement vécu très positivement par les jeunes**: plus de la moitié d'entre eux dit se sentir mieux. Par ailleurs, 6 jeunes sur 10 expriment la satisfaction d'avoir davantage d'intimité et les deux tiers des jeunes sont heureux d'avoir plus de tranquillité.
- Cela explique sans doute pourquoi **78 % des jeunes ne vivent pas en colocation et ne souhaitent pas vivre en colocation.** Ainsi, seuls 10 % des jeunes se disent satisfaits de vivre en colocation et 12 % seraient prêts à l'envisager. La colocation est donc le plus souvent « subie » et non choisie par les jeunes.
- Ce besoin d'intimité et de tranquillité explique sans doute aussi le constat de l'Observatoire jeunes du SIAO 62, qui met en évidence de nombreux refus par le public jeune des propositions d'hébergement qui leur sont faites en collectif.
- L'enquête sur le logement des jeunes montre aussi que près d'**1 jeune sur 2 estime que sa vie quotidienne est plus facile grâce à l'arrivée en logement autonome** et qu'il peut désormais faire de nouveaux projets (études, travail...).

La colocation, j'avais réfléchi, mais vraiment en dernier recours parce que c'est compliqué, moi, déjà, de partager mon espace de vie sans vraiment connaître la personne, avec mon histoire. Et en plus de ça, j'avais un peu peur qu'il y ait des conflits, tout ça, parce que j'ai besoin aussi de ma liberté. Moi, je suis pas trop sociable quand je vis dans une maison. J'aime bien avoir mon espace à moi et vivre avec quelqu'un que je connais pas, j'étais pas trop rassuré, quoi.

S., 19 ans, en recherche de logement

les Jeunes témoignent

Je vis déjà en colocation (), donc ce ne serait pas quelque chose qui me dérange.

() Avec quelqu'un que je connais, c'est très possible. (...) Après j'ai pas envie de rester en colocation toute ma vie, je veux quand même mon intimité et mon cocon, entre guillemets.

A., 19 ans, en recherche d'un logement



MALGRÉ LA VOLONTÉ DES BAILLEURS SOCIAUX, L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES RESTE UN DÉFI

- D'après l'étude réalisée par KPMG, 41,8 % des jeunes de 15-29 ans sont décohabitants dans le Pas-de-Calais (47,3 % à l'échelle nationale), dont les deux tiers sont en couple ou en couple avec enfants.
- **Environ 1 jeune sur 4 décohabitant est locataire du parc social.**
- La part des 15-29 ans parmi les attributaires de logements sociaux en 2023 s'élevait à 33 % (pour une moyenne nationale de 29 %). 48 % de ces jeunes attributaires ont entre 20 et 24 ans, représentant ainsi 11 % des attributaires dans leur ensemble. Près de 80 % des jeunes attributaires sont des primo-demandeurs.
- **Le taux de succès des 15-29 ans dans la demande en logement social est nettement plus élevé que pour la population globale** (29 % contre 23 %), en particulier pour les jeunes primo-demandeurs (31 %). Il est également plus élevé que le taux de succès des 15-29 ans à échelle régionale (22 %) et nationale (19 %). Cependant, il existe de fortes disparités entre territoires.
- Pour autant, dans l'enquête sur le logement des jeunes, **près d'1 jeune sur 5 exprime une inadéquation entre ses besoins et son logement** (taille, localisation, prix...).
- De plus, les jeunes sont parfois confrontés à des difficultés une fois en logement: 1 jeune sur 4 évoque des difficultés à gérer son budget, 1 jeune sur 6 est confronté à des difficultés de voisinage et 1 jeune sur 10 se sent parfois un peu seul.
- **1 jeune sur 5 exprime des difficultés à se meubler** en raison du coût du mobilier, un résultat à mettre en parallèle avec l'offre limitée de logements meublés.

LES PISTES D'ACTION

Renforcer les liens entre bailleurs, collectivités et secteur associatif pour lever les freins au logement des jeunes dans le parc social

Déconstruire les représentations et les préjugés sur les jeunes

Mieux communiquer auprès des jeunes sur l'offre de logement social

Développer les échanges de pratiques voire les mutualisations entre bailleurs

Développer des stratégies ciblées sur le public jeune avec l'Union régionale pour l'habitat (URH)

Poursuivre le développement de liens avec les ressourceries pour faciliter l'accès à l'équipement des jeunes

les Jeunes témoignent

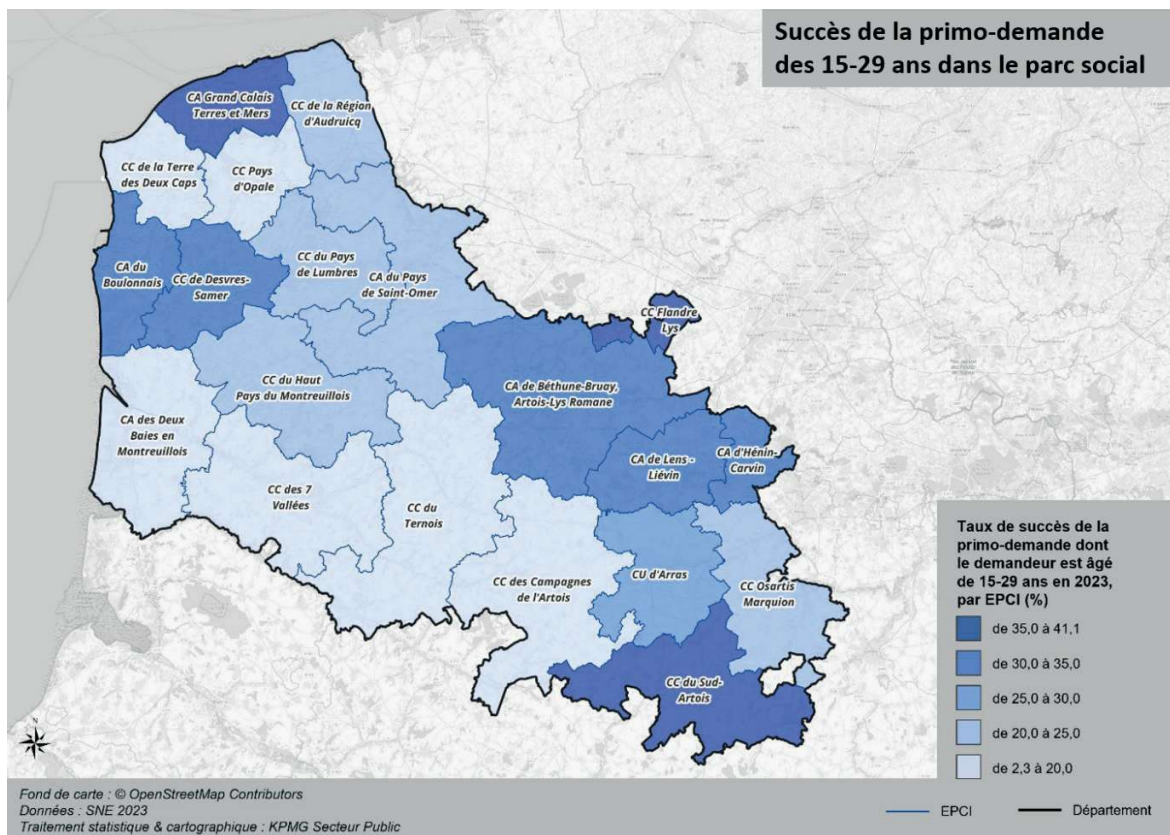
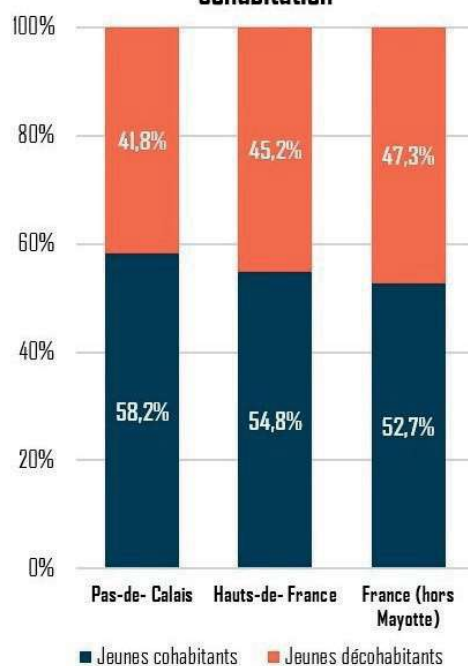
Sur ce coup-là, c'est vrai que celui que j'ai accepté là, ce n'était pas forcément ce que je voulais. Parce que quatrième étage, ça fait un peu compliqué en sachant que j'ai des enfants qui ont 22 mois de différence. Donc, j'ai tout à remonter.

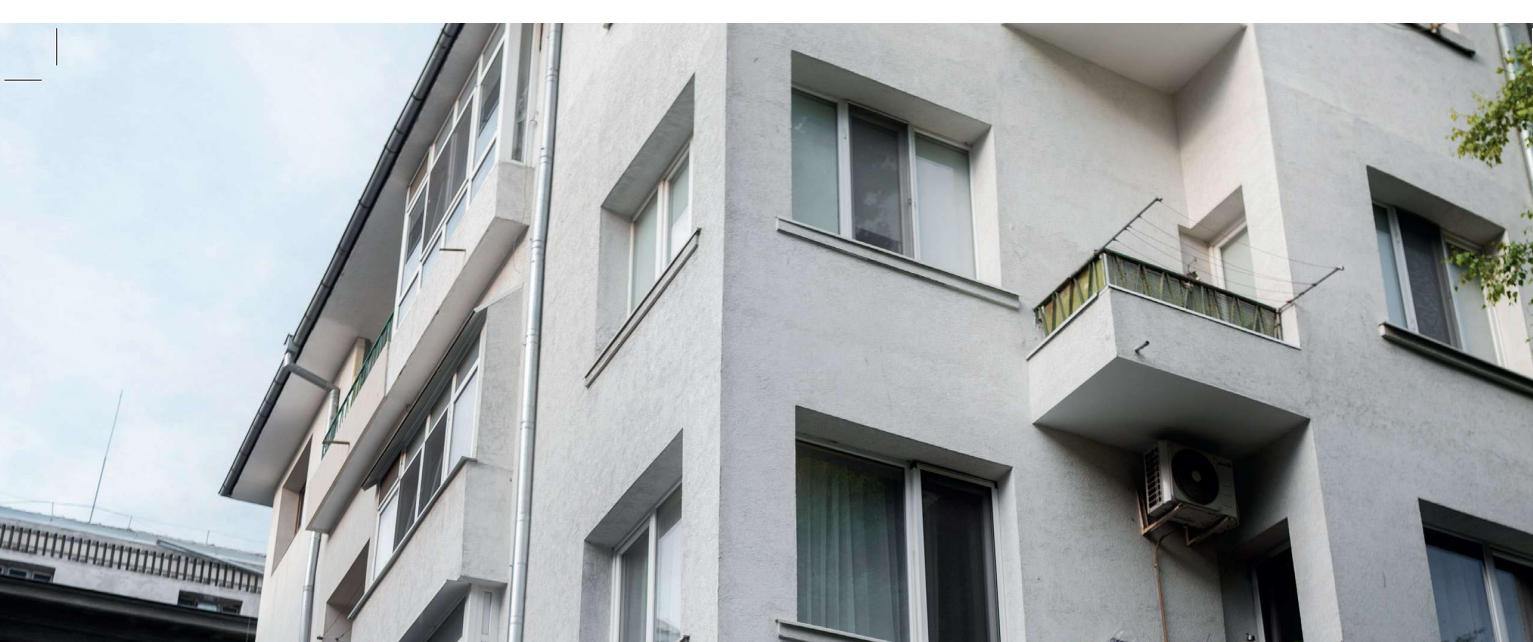
L., 20 ans, en logement autonome

Il y a de la violence, du bruit, je peux décrire ça aussi d'un petit peu ça, le hall d'entrée, tout ça, mais bon, à force je m'y suis habitué, mais c'est vrai que je dis souvent aux personnes, c'est que là où j'habite, les personnes ne seraient même pas montées à mon étage, ils auraient déjà fait demi-tour, donc c'est comme ça que je décris un petit peu mon environnement. Une fois que je pousse la porte de chez moi, c'est refait, c'est propre, c'est mon environnement, c'est cool. Mais en bas de mon bâtiment et les parties communes, c'est vraiment pas ça. () Ça va faire 7-8 mois que je suis dans ce logement-là. Il me manque des tables, quelques meubles. J'ai du mal à me projeter, donc je prends mon temps. Je ne me vois pas rester ici longtemps.

L., 24 ans, en logement autonome

Part des 15-29 ans par mode de cohabitation





L'ACCÈS AU LOGEMENT DEMEURE COMPLEXE POUR LES JEUNES

- Dans l'enquête sur le logement des jeunes, les deux tiers des jeunes expriment des **difficultés liées à l'insuffisance de leurs ressources** lors de la recherche de logement. Par ailleurs, un tiers des jeunes estiment que les loyers sont trop chers, soulignant la nécessité de proposer une offre résidentielle à faible coût. Cela s'explique par des revenus plus faibles pour les ménages de moins de 30 ans que pour la moyenne des ménages. Par ailleurs, une forte proportion de jeunes décohabitants n'est ni en études, ni en formation, ni en emploi (28 %).
- Le bilan de la dynamique Logement d'abord en 2024 met en évidence que 43 % des jeunes qui sollicitent les plateformes Logement d'abord du Pas-de-Calais sont des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance ou des jeunes en grande difficulté. Ce chiffre est en augmentation (+ 5 points par rapport à 2023), témoignant d'une précarisation grandissante de ce public face au logement.
- En 2024, les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) ont été contactés par 8 235 jeunes et ont reçu 3 827 jeunes pour les informer et les accompagner dans leur demande de logement. Pourtant, 8 jeunes sur 10 disent dans l'enquête sur le logement des jeunes n'avoir jamais entendu parler du CLLAJ; cela s'explique en partie par l'identité distincte de chaque CLLAJ, porté par une association identifiée localement. Parallèlement, un **tiers des jeunes en recherche de logement dit ne pas savoir comment s'y prendre pour trouver un logement** et près d'1 jeune sur 4 ne sait pas où trouver de l'aide.
- Internet reste le moyen privilégié d'information pour 8 jeunes sur 10. Cependant, 40 % des jeunes plébiscitent aussi une personne de confiance, comme leurs parents, leur tuteur ou leur référent. Les réseaux sociaux, la mairie et les agences immobilières sont des lieux d'information sur le logement cités par 1 jeune sur 5.
- Les jeunes et les professionnels rencontrés dans le cadre de l'Observatoire jeunes du SIAO 62 expriment à la fois le fait qu'ils ne souhaitent plus d'accompagnement après leurs 18 ans et veulent avancer par eux-mêmes, tout en manifestant un **grand besoin de soutien et de cadre sécurisant**. En effet, au-delà des demandes d'hébergement d'urgence, les jeunes sollicitent principalement le SIAO pour des renseignements ou une écoute ou pour une aide administrative, ce qui indique que certains jeunes perçoivent le SIAO comme un lieu repère pour les aider dans leurs démarches.

LES PISTES D'ACTION

Renforcer l'information auprès des jeunes, en s'appuyant notamment sur le site « jeunesdu62.fr » et sur les relais locaux (mairies, CCAS...)

Renforcer la visibilité des CLLAJ auprès des jeunes

Étudier la possibilité de mettre en place un point d'accès unique, téléphonique et/ou numérique, dédié aux jeunes en recherche d'information sur le logement, afin de les orienter vers un accompagnement adapté à leur situation

Étudier comment mieux solvabiliser l'entrée dans le logement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) (ex: accès aux droits) pour des publics jeunes ciblés

Identifier au sein des administrations (CAF, Direction des finances publiques, CPAM...) un interlocuteur référent pour les situations complexes, à destination des professionnels qui accompagnent ces jeunes en difficulté

À force de chercher et de demander et à chaque fois, on nous dit "oui, vous n'avez pas de revenus", ça devient compliqué de demander de l'aide, finalement. () C'est décourageant, ouais. () Comment dire ? On nous oriente. Mais là où on nous oriente, ça nous oriente autre part. Et ça nous oriente autre part et encore autre part. Finalement, c'est que moi, on m'a orientée deux fois vers le CLLAJ. La première fois, le 115 m'a orientée vers le CLLAJ. Après, la MDS, elle m'a orientée vers le CLLAJ. Sauf que je leur ai dit que j'avais déjà été orientée vers le CLLAJ. Donc, ils m'avaient dit que ce n'était pas possible. Ils ont dit que "nous, on ne peut pas faire plus que ça"

A., 19 ans, en recherche d'un logement

les Jeunes témoignent

Je me renseignerais déjà sur une agence immobilière qui me guidera sur des sites. Je ne regarderais pas sur n'importe quoi, pour ne pas me faire arnaquer sur mon logement.

C., 17 ans, ne cherche pas encore un logement

Je vais directement sur Google et je tape ; un exemple, si j'ai un problème dans mon logement je cherche la phrase correspondant à ma recherche. Et après si j'arrive vraiment pas à trouver sur internet je contacte la mission locale et je demande d'avoir un rendez-vous plus vite. Parce que c'est vrai que des moments moi j'ai galère avec l'internet donc je préfère directement voir les personnes et avoir des paroles directement.

E., 24 ans, en logement autonome



LES JEUNES AVEC UN PARCOURS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE): UN PUBLIC PARTICULIÈREMENT FRAGILE

- Plus que les autres jeunes, les jeunes ayant eu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance expriment leur **souhait d'indépendance par l'accès au logement** autonome dans l'enquête sur le logement des jeunes.
- Pour autant, ils sont confrontés à des **difficultés plus marquées liées à l'absence de garant** (1 jeune avec un parcours ASE sur 3, contre 1 jeune sur 4 pour l'ensemble des jeunes) et à la gestion des papiers.
- 46% des jeunes du Pas-de-Calais avec un parcours ASE sollicitent une poursuite en Accueil provisoire jeune majeur (APJM), contre 51 % à l'échelle nationale.
- 56 % des jeunes avec un parcours ASE identifient une personne de confiance (parent, tuteur, référent) qui pourrait les aider à trouver les informations pour accéder au logement. Pour autant, 1 jeune avec un parcours ASE sur 5 ne sait pas comment s'y prendre pour trouver un logement. Enfin, **1 jeune avec un parcours ASE sur 10 ne sait pas où trouver de l'aide**. On observe une forte disparité entre les jeunes en foyer et les jeunes en famille d'accueil; ces derniers expriment à 42 % ne pas savoir où trouver de l'aide.
- Les jeunes avec un parcours ASE sont moins opposés que l'ensemble des jeunes à la colocation. Seuls 62 % expriment un refus de la colocation, contre 78 % de l'ensemble des jeunes interrogés.
- **Une fois en logement, 1 jeune avec un parcours ASE sur 4 estime se sentir parfois un peu seul** (pour 1 jeune sur 10 en moyenne sur l'ensemble des jeunes).
- Près d'un tiers des jeunes qui ont sollicité le SIAO 62 en 2022 étaient connus des services de l'Aide sociale à l'enfance. 70 % d'entre eux se déclaraient sans ressources. Globalement, des difficultés à mettre de l'argent de côté sont relevées par ces jeunes, du fait de ressources trop faibles et de problème de gestion de budget.

LES PISTES D'ACTION

Engager une réflexion sur l'idée d'une « garantie universelle » (contre les loyers impayés et les dégradations) pour les jeunes sortant de l'ASE (la garantie VISALE d'action logement n'étant pas toujours adaptée)

Renforcer le partenariat du champ du logement avec celui de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour éviter les ruptures de parcours et mieux anticiper l'entrée en logement, avec un focus spécifique pour les jeunes en famille d'accueil.

les Jeunes témoignent

On est suivi par plein de personnes, étant mineur. Mais une fois passé 18 ans, sans vous mentir, on vous lâche dans la nature d'une façon, mais... C'est une vitesse, terrible. Moi, quand je suis rentré chez moi, j'étais à deux jours de mes 18 ans. Donc, voilà, je savais que j'aurais pu être aidé au niveau social, mais bon, j'ai préféré retourner chez moi. Et au final, à mes 18 ans, moi, après, ça arrive à la porte. Et je vois que je galère littéralement pour trouver le logement.

O., 18 ans, en recherche de logement

À ce moment-là, c'est vrai que j'étais un petit peu perdue parce que ma famille d'accueil est un petit peu âgée. Après, ma référente n'était pas toujours disponible et j'attendais toujours d'être contactée. Elle avait sollicité des personnes qui pouvaient m'aider. (...) Je me trouvais un petit peu seule à ce moment-là. Mais après, quand j'ai fait les démarches, quand ça a été mieux avec ma famille d'accueil, je me suis sentie un peu plus soutenue pour faire mes recherches.

S., 19 ans, en recherche de logement

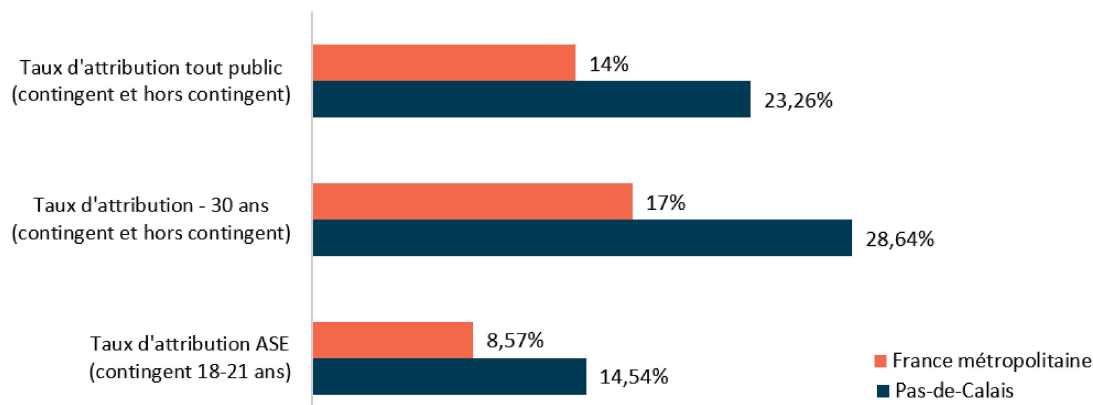
J'avoue que vous ne sauriez pas trop comment faire. J'irais demander à mon éducateur, est-ce que tu peux m'aider ? Parce que ça ne m'est jamais arrivé et on ne m'a pas expliqué du tout. () J'irais lui demander conseil et puis après, je serais toute seule. Mais... Juste lui demander une fois pour être sûre de ce que je fais.

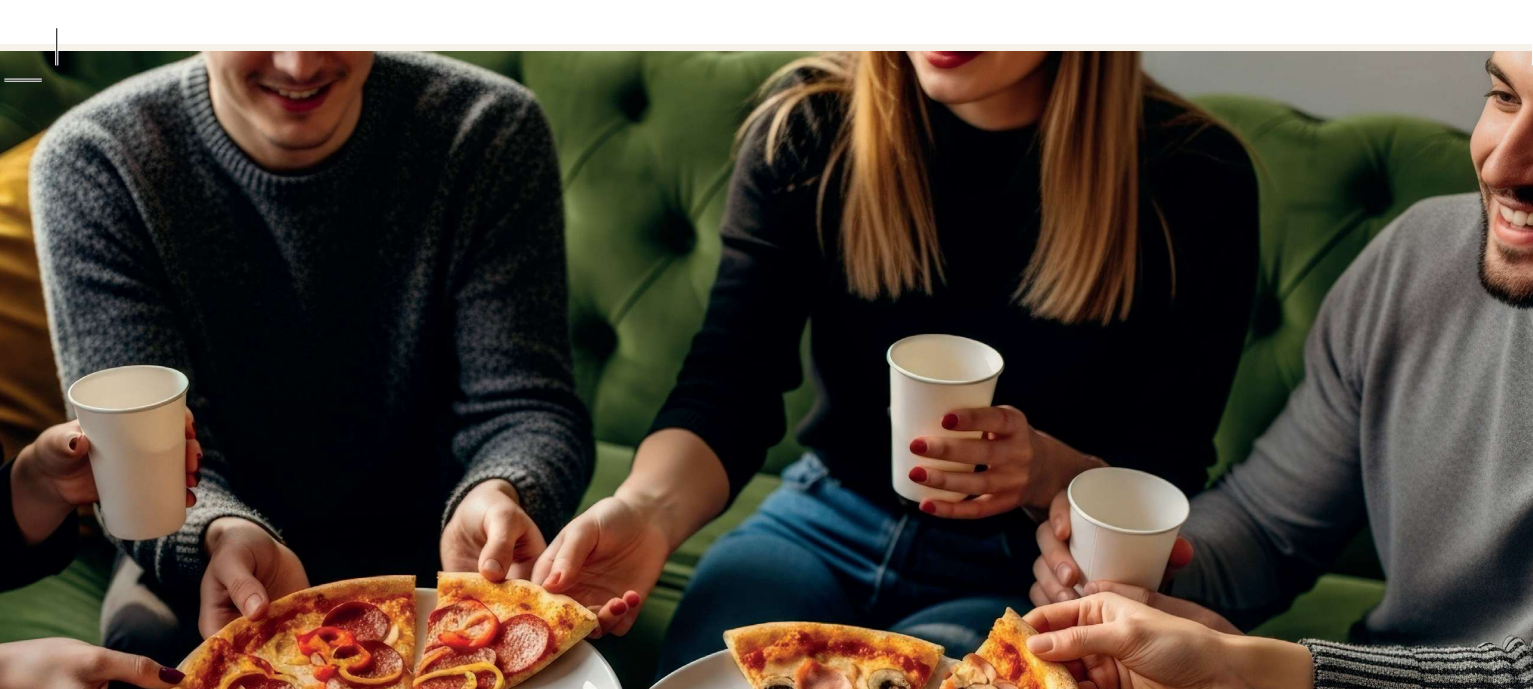
L., 18 ans, ne cherche pas encore un logement

Pour moi, là où j'ai rencontré des difficultés, c'est au niveau de la Visale. Parce qu'il y a plein de propriétaires qui ne prennent pas la Visale, tout ça. (). On n'a pas de garant, c'est là vraiment qu'on galère. Tout le reste, franchement, ça va.

B., 18 ans, en recherche de logement

Taux d'attribution de logements sociaux en 2024





LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES

- 1** **Faire** un état des lieux de la prise en compte du public jeune dans les documents cadres de la politique d'attribution des EPCI
- 2** **Identifier** les besoins qualitatifs et quantitatifs des jeunes à l'échelle de chaque EPCI, pour les intégrer pleinement aux politiques locales d'habitat
- 3** **Étudier** la possibilité de développer une offre alternative, par exemple au sein des résidences autonomes sous-occupées
- 4** **Étudier** les besoins de logement relatifs au public étudiant sur le territoire départemental, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et rapprocher l'offre de la demande
- 5** **Renforcer** les liens entre bailleurs, collectivités et secteur associatif pour lever les freins au logement des jeunes dans le parc social
- 6** **Déconstruire** les représentations et les préjugés sur les jeunes
- 7** **Mieux communiquer** auprès des jeunes sur l'offre de logement social
- 8** **Développer** les échanges de pratiques voire les mutualisations entre bailleurs
- 9** **Développer** des stratégies ciblées sur le public jeune avec l'URH
- 10** **Poursuivre** le développement de liens avec les ressourceries pour faciliter l'accès à l'équipement des jeunes
- 11** **Renforcer** l'information auprès des jeunes, en s'appuyant notamment sur le site « jeunesdu62.fr » et sur les relais locaux (mairies, CCAS...)
- 12** **Renforcer** la visibilité des CLLAJ auprès des jeunes



- 13 Étudier** la possibilité de mettre en place un point d'accès unique, téléphonique et/ou numérique, dédié aux jeunes en recherche d'information sur le logement, afin de les orienter vers un accompagnement adapté à leur situation
- 14 Étudier** comment mieux solvabiliser l'entrée dans le logement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (ex: accès aux droits) pour des publics jeunes ciblés
- 15 Identifier** au sein des administrations (CAF, Direction des finances publiques, CPAM...) un interlocuteur référent pour les situations complexes, à destination des professionnels qui accompagnent ces jeunes en difficulté
- 16 Engager** une réflexion sur l'idée d'une « garantie universelle » (contre les loyers impayés et les dégradations) pour les jeunes sortant de l'ASE (la garantie VISALE d'action logement n'étant pas toujours adaptée)
- 17 Renforcer** le partenariat du champ du logement avec celui de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour éviter les ruptures de parcours et mieux anticiper l'entrée en logement, avec un focus spécifique pour les jeunes en famille d'accueil.

Les agents du Département ayant contribué à la réalisation de ce document:
Madame Colette Marie - Madame Marie Perrier - Madame Amélie Delaval
Madame Marianne Thomas - Madame Frédérique Bruegghe - Madame Emmanuelle Cardon

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 FÉVRIER 2026

LOGEMENT DES JEUNES: LIVRET ET PISTES D'ENGAGEMENT

Dans le cadre de son projet de mandat, le Département a fait de la jeunesse et du lien social deux enjeux transversaux aux 3 pactes délibérés en 2022.

La délibération « Objectif jeunesse 62 : pour une génération des possibles » du 29 janvier 2024 fait l'état des lieux des politiques départementales à destination des jeunes de 16 à 25 ans et identifie les enjeux de société les concernant dont celui du logement.

Cette ambition d'agir pour les jeunes se retrouve, de plus, dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 et dans le schéma départemental de l'inclusion 2023-2027, qui déploient de nombreuses actions afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des jeunes, et notamment des jeunes les plus précaires.

Le 28 novembre dernier, dans le cadre de l'engagement jeunesse, s'est tenu un temps fort en présence des acteurs et partenaires du logement des jeunes.

Cette rencontre a permis de mettre en exergue :

- 1) des éléments de diagnostic partagés avec les participants sur la population jeune du Pas-de-Calais et sur le logement, notamment le logement social, à savoir :

- des jeunes attirés par le parc social : les jeunes sont surreprésentés dans la demande en logement social par rapport à leur poids au sein de la population : les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 26,2% des demandes de logement social dans le Pas-de-Calais (pour 23,5% à l'échelle nationale) ;

- une jeunesse précaire : Le taux de pauvreté des jeunes de moins de 30 ans est de 29,1% en 2021 (pour 18,4% sur l'ensemble de la population) ;

- 1/3 des jeunes de 18 à 25 ans habitant le Pas-de-Calais ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi, soit 9,4 points de plus qu'en métropole ;
- une tension sur le parc social qui se renforce, particulièrement pour les petites typologies (T1 ou T2), correspondant le plus souvent au besoin des jeunes, induisant un phénomène de concurrence entre les publics.

- 2) d'entendre la parole des jeunes qui sont confrontés à des difficultés d'accès et de maintien dans le logement :

« C'est plutôt mes parents qui m'ont mis dehors à l'âge de 18 ans, sans forcément de solution. Je suis arrivé au foyer où je suis resté plusieurs années. Et ensuite, grâce à eux, j'ai eu mon premier logement ». L. 24 ans en logement autonome.

« On est suivi par plein de personnes, étant mineur. Mais une fois passé 18 ans, sans vous mentir, on vous lâche dans la nature d'une façon, mais... C'est une vitesse, terrible. Moi, quand je suis rentré chez moi, j'étais à deux jours de mes 18 ans. Donc, voilà, je savais que j'aurais pu être aidé au niveau social, mais bon, j'ai préféré retourner chez moi. Et au final, à mes 18 ans, moi, après, ça arrive à la porte. Et je vois que je galère littéralement pour trouver le logement ». [O., 18 ans, en recherche de logement]

A titre d'illustration de la récolte de cette parole :

- 78% des jeunes ne vivent pas et ne souhaitent pas vivre en colocation ;
- Les deux tiers des jeunes expriment des difficultés liées à l'insuffisance de leurs ressources lors de la recherche de logement.
- Par ailleurs, un tiers des jeunes estiment que les loyers sont trop chers, soulignant la nécessité de proposer une offre résidentielle à faible coût.

Ces données sont issues de l'enquête réalisée auprès de 580 jeunes en 2025 par le Département.

- 3) de valoriser les interventions des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des bailleurs sociaux, des associations qui accompagnent socialement ou du Département.

A titre d'exemple :

- En 2024, 3 827 jeunes ont ainsi été rencontrés par les 8 Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du département (pour près de 8 235 sollicitations) ;
- 32 108 personnes de moins de 30 ans occupent les logements de Pas-de-Calais Habitat, soit 39,15% du nombre total de logements.

A l'issue de ce temps d'échange et à partir des constats qui ont été établis, un plan d'action a été proposé pour le Département et ses partenaires.

Celui-ci fait état des propositions suivantes :

- 1) Renforcer l'information auprès des jeunes, en s'appuyant notamment sur le site « jeunesdu62.fr » et sur les relais locaux (mairies, Centre communal d'action sociale...)
- 2) Renforcer la visibilité des CLLAJ auprès des jeunes
- 3) Étudier la possibilité de mettre en place un point d'accès unique, téléphonique et/ou

numérique, dédié aux jeunes en recherche d'information sur le logement, afin de les orienter vers un accompagnement adapté à leur situation

- 4) Mieux communiquer auprès des jeunes sur l'offre de logement social
- 5) Déconstruire les représentations et les préjugés sur les jeunes
- 6) Développer des stratégies ciblées sur le public jeune avec l'Union régionale pour l'habitat
- 7) Développer les échanges de pratiques voire les mutualisations entre bailleurs
- 8) Renforcer les liens entre bailleurs, collectivités et secteur associatif pour lever les freins au logement des jeunes dans le parc social
- 9) Faire un état des lieux de la prise en compte du public jeune dans les documents cadres de la politique d'attribution des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
- 10) Identifier les besoins qualitatifs et quantitatifs des jeunes à l'échelle de chaque EPCI, pour les intégrer pleinement aux politiques locales d'habitat
- 11) Etudier les besoins de logement relatifs au public étudiant sur le territoire départemental, pour faciliter l'émergence de nouveaux projets et rapprocher l'offre de la demande
- 12) Etudier la possibilité de développer une offre alternative, par exemple au sein des résidences autonomes sous-occupées
- 13) Renforcer le partenariat du champ du logement avec celui de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour éviter les ruptures de parcours et mieux anticiper l'entrée en logement, avec un focus spécifique pour les jeunes en famille d'accueil
- 14) Identifier au sein des administrations (Caisse d'allocations familiales (CAF), Direction des finances publiques, Caisse primaire d'assurance maladie...) un interlocuteur référent pour les situations complexes, à destination des professionnels qui accompagnent ces jeunes en difficulté
- 15) Etudier comment mieux solvabiliser l'entrée dans le logement avec la CAF (ex : accès aux droits) pour des publics jeunes ciblés
- 16) Engager une réflexion sur l'idée d'une « garantie universelle » (contre les loyers impayés et les dégradations) pour les jeunes sortant de l'ASE (la garantie VISALE d'action logement n'étant pas toujours adaptée)
- 17) Poursuivre le développement de liens avec les ressourceries pour faciliter l'accès à l'équipement des jeunes

Il convient de statuer et le cas échéant :

- de prendre acte des constats réalisés au travers des études et enquêtes menées au cours de l'année 2025,
- de s'engager sur le principe des pistes d'actions à mettre en œuvre en réponse aux problématiques identifiées, telles que reprises en annexe du présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 12/01/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY